

40 000 étrangers prétendument malades nous coûtent 100 millions d'euros

écrit par Marcher sur des oeufs | 1 avril 2018



Allez Français ! Trimez, trimez, même malades ça compte pour du beurre, même âgés complètement cassés à la tâche sans pouvoir veiller sur vous faute de moyens financiers, ON-S'EN-TAPE ; le gouvernement a besoin de pognon, TOUJOURS PLUS et on ne comprend pas pourquoi TOUJOURS FAUCHÉ ;

JEAN-PAUL GOURÉVITCH : 40.000 « ÉTRANGERS MALADES » – EN ARRIVANT, ILS DEVRAIENT AVOIR UN CERTIFICAT MENTIONNANT L'IMPOSSIBILITÉ D'ÊTRE TRAITÉS CHEZ EUX

La loi d'[Emmanuel Macron](#) sur l'immigration va bientôt être débattue à l'Assemblée et

au Sénat. À cette occasion, Jean-Paul Gourévitch et Contribuables associés ont publié une étude dépassionnée visant à évaluer les coûts de l'immigration en France et à émettre des propositions pour les réduire.

Vous avez sorti, avec Contribuables associés, une étude pour rappeler les coûts de la loi Macron sur l'immigration. Qu'en est-il exactement ?

Cette loi Macron a été présentée en Conseil des ministres. Elle va être débattue à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le but de cette petite plaquette gratuite et à diffusion illimitée doit permettre aux députés et aux sénateurs de disposer des informations nécessaires pour débattre en connaissance de cause.

Elle n'est ni polémique ni politique. Néanmoins, nous faisons un certain nombre de propositions. Notre souci n'est pas simplement de faire un état des lieux, mais de voir dans quelle mesure la situation actuelle – difficile – peut être améliorée.

Quel genre de propositions avez-vous fait ?

Je vais prendre l'exemple de deux propositions pratiques.

Monsieur Macron souhaite réduire le délai entre le moment où une personne fait sa demande d'asile et celui où il reçoit une réponse. En France, ce délai est de quinze mois, alors que dans tous les autres pays, il est entre six et neuf mois. Il n'a pas indiqué comment le faire.

Le délai est long chez nous parce que la quasi-totalité des déboutés font appel à la Cour nationale du droit d'asile. De même, lorsqu'ils sont à nouveau déboutés, ils font encore appel, mais cette fois à la Cour européenne.

Nous avons donc fait une proposition très simple. Celui qui fait appel verse une caution que nous avons imaginée aux alentours de 200 euros. Si son appel est couronné de succès, on lui rend la caution, s'il n'est pas couronné de succès, la caution n'est pas rendue.

Financièrement, cela ne va pas jouer beaucoup, mais un certain nombre de personnes vont hésiter à dépenser 200 euros, car ils savent que de toute façon ils ne font appel que pour pouvoir rester plus longtemps sur le territoire français.

Les associations d'aide aux migrants pourraient parfaitement le faire, mais ils se diront qu'au bout d'un certain temps, ce sera un coût important. 60.000 personnes font appel. Payer la caution de 60.000 personnes représenterait une ponction importante sur leurs finances. Je pense qu'elles ne s'engageraient que sur des cas

effectifs où l'appel pourrait être couronné de succès.

J'ajoute que s'il y a moins de demandes d'appel, la procédure ira beaucoup plus vite. Ceux qui attendent une réponse seront fixés beaucoup plus rapidement. Attendre une réponse sans savoir si on va être autorisé à rester en France, soit sur la procédure du droit d'asile, soit sur la protection subsidiaire, est une situation pénible.

La deuxième proposition concerne les étrangers malades.

40.000 personnes relèvent du statut d'étranger malade. On ne connaît pas exactement les coûts que cela représente, mais ils tournent aux alentours de 100 millions d'euros.

Théoriquement, lors de leur arrivée en France, ces étrangers malades devraient avoir un certificat de leur pays d'origine. Ce certificat devrait mentionner qu'ils ne peuvent pas être soignés dans leur pays pour leur maladie. Il est donc légitime, dans ce cas, qu'ils viennent en France.

D'autre part, ils devraient obtenir du médecin référent en France un écrit stipulant si c'est un traitement provisoire à l'issue duquel ils rentreraient dans leur pays ou si c'est un traitement définitif. Or, ce mécanisme n'existe pas.

Cette procédure a pour but d'essayer d'améliorer une situation qui est préjudiciable pour tout le monde et pour les contribuables.

En France, certaines personnes se demandent pourquoi ils paient leurs soins médicaux, alors que ceux qui sont dans la procédure d'étranger malade ne les paient pas.

L'objectif de ces idées est-il de limiter les dépenses publiques qui pèsent sur le contribuable ou y a-t-il des raisons plus sociologiques ?

Les deux raisons existent.

D'une part, il y a un grand débat sur le coût de l'immigration. Bien entendu, tout le monde n'est pas d'accord sur cette question.

Les économistes de gauche disent qu'il y a effectivement un déficit, mais qu'il est tout petit, entre quatre et dix milliards d'euros.

Les économistes de droite et d'extrême droite, eux, disent que c'est un déficit énorme qui représente entre soixante-dix et quatre-vingt-cinq milliards d'euros.

Pour ma part, j'ai mené un travail extrêmement précis et technique pour savoir quel est le déficit de l'immigration légale, quel est le déficit de l'immigration irrégulière et quels sont les investissements faits par l'État pour les immigrés et

leurs enfants, ceux qui rapportent et ceux qui ne rapportent pas.

On arrive aux alentours de vingt milliards d'euros. Si on peut, effectivement, limiter les dépenses, c'est une chose, mais il reste tout de même, chez nous, le problème de l'immigration irrégulière.

On ne peut pas donner de chiffres précis, mais nous avons beaucoup de migrants irréguliers. On a essayé de resserrer la fourchette mais, en gros, c'est entre 300.000 et 400.000 pour l'estimation basse, et 700.000 pour l'estimation haute.